

INSCRIPTIONS TEMPS PÉRISCOLAIRES

(garderies matin, midi et soir, études surveillées, restaurant scolaire)

Du 16 juillet au 23 août 2024



En ligne, via le portail Famille

Pour les familles disposant déjà d'un compte :

- Rendez-vous sur le portail famille, accessible depuis le site : ville-mably.fr

Pour les familles n'ayant pas de compte :

- Rendez-vous sur le portail famille, accessible depuis le site : ville-mably.fr
- Télécharger le formulaire dans l'onglet «Documents»
- Le compléter et l'envoyer par mail à : serviceaffairescolaires@ville-mably.fr
ou par courrier à : Mairie de Mably, 5 rue du parc - 42300 Mably
accompagné des pièces justificatives

ou en mairie

Uniquement sur rendez-vous, auprès du service Affaires scolaires :
04 77 44 21 90

- le lundi : de 8h45 à 12h et de 13h30 à 16h
- le mardi : de 8h45 à 12h
- le jeudi : de 13h30 à 16h



PIÈCES A FOURNIR

• Restauration scolaire :

- Attestation Quotient Familial (-3 mois) ou pour les familles non allocataire de la CAF : avis d'imposition 2023 (sur les revenus 2022) de chacun des membres du foyer.
- Justificatif de domicile (-3 mois).

Attention : les familles qui ne fournissent pas les pièces obligatoires au calcul de leur tarif, se verront appliquer le tarif maximum de 6,93€.

• Pour les garderies :

- Attestation de travail (-3 mois) du ou des responsable(s) de l'enfant.

• En cas de séparation ou de divorce :

- Jugement mentionnant les conditions de garde.

